

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CP / Victoire pour le dialogue démocratique : les activistes du climat autorisés à interpellier les députés sur le manque d'ambition de la loi climat

13 avril 2021, Paris

Dispositif

Article 1er : L'exécution de l'arrêté n° 2021-00299 du 12 avril 2021 du préfet de police portant interdiction de plusieurs manifestations déclarées pour les lundi 12, mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 avril 2021 est suspendu. Article 2 : L'Etat versera une somme de 150 euros chacun à M. Viel, Mme Pasquet, M. Fidaire, Mme Garcia, Mme Algrain, Mme Etienne et Mme Daniel en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative

Ce 13 avril, des activistes pour le climat, accompagnés de l'association Notre Affaire à Tous, avaient rendez-vous au tribunal pour une audience concernant la deuxième interdiction. À son issue, le juge a suspendu l'interdiction de manifester prise abusivement par le Préfet de Paris.

Les 7 et 12 avril 2021, les mobilisations pour une "vraie loi climat" initiées par des jeunes place Herriot pour rencontrer les député.e.s ont été interdites par la préfecture de police de Paris. Leur premier recours (référé liberté), déposé par l'association Notre Affaire à Tous auprès du Tribunal Administratif de Paris, a été rejeté sans que le motif du refus soit explicité. Après la seconde interdiction de rassemblement, ils avaient déposé un second référé le 12 avril.

Depuis les débuts des débats dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale ce 29 mars dernier, des jeunes militant.e.s se sont mobilisé.e.s place Herriot pour rencontrer les député.e.s et revendiquer le besoin d'augmenter les ambitions du projet de loi climat et résilience.

A deux reprises, quelques heures avant le rassemblement, le préfet de police Didier Lallement a publié un arrêté d'interdiction, au motif que la mobilisation des forces de l'ordre pour le respect des mesures sanitaires empêchait la mobilisation de suffisamment d'agents pour garantir la sécurité des quelques activistes présents sur place.

Malgré l'interdiction de se rassembler, la petite vingtaine de militants ont, en basket et en jogging, trouvé une alternative à ces restrictions infondées, pratiquant un plaidoyer sportif, et se battant pour le retour de leurs droits humains et démocratiques. Malgré cela, et le droit de pratiquer une activité sportive par groupes de 6, ils ont été verbalisé.e.s le 7 avril aux côtés de député.e.s, tel que Loïc Prud'homme.

Par sa décision de suspendre l'arrêté pris par le Préfet, le juge tranche bien en faveur des libertés fondamentales et du droit de manifester à l'occasion du moment particulier qu'est l'adoption de la loi climat et qui pourrait être un tournant dans la politique climatique de la France. *“C'est une décision essentielle pour que le débat démocratique soit préservé, alors même que le dispositif de la loi climat en a cruellement manqué”* pour **Chloé Gerbier, juriste de l'association Notre Affaire à Tous.**

Pour que l'ambition de la loi soit relevée, et malgré la bataille que constitue chaque amendement, les militant.e.s pourront interpellier les député.e.s chaque jour de cette semaine, afin de faire entendre la voix de la jeunesse et continuer le débat démocratique.

“Avec la suspension de cet arrêté, nous retrouvons notre capacité à interpellier directement les parlementaires pour exiger une loi climat à la hauteur de l'urgence climatique, qui nous avait été retirée par le Préfet de Paris”, **Hugo Viel, activiste climat.**

Contacts presse :

Hugo Viel - 07 88 19 71 92

Chloé Gerbier - Notre Affaire à Tous - 06 46 43 55 09